

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/04/2025

DEL-2025-04-01 Budget Assainissement : Compte Financier Unique 2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et le Maire ayant quitté la salle, vote le Compte Financier Unique 2024 du Service Assainissement présenté ci-dessous.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024

		<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Total Cumulé</u>
Recettes	Prévision budgétaire	106 715.11	91 439.63	198 154.74
	Recettes Réalisées	102 796.80	88 933.27	191 730.07
Dépenses	Autorisation Budgétaire	286 333.31	92 000.00	378 333.31
	Dépenses Réalisées	39 058.87	81 365.94	120 424.81
Différences entre titres et mandats	Solde des réalisations	63 737.93	7 567.33	71 305.26
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	179 618.20	560.37	180 178.57
Résultat de clôture	Excédent	243 356.13	8 127.70	251 483.83

DEL-2025-04-02 Budget Eau : Compte Financier Unique 2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et le Maire ayant quitté la salle, vote le Compte Financier Unique 2024 du Service Eau présenté ci-dessous.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024

		<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Total Cumulé</u>
Recettes	Prévision budgétaire	156 410.58	43 705.36	200 115.94
	Recettes Réalisées	133 635.96	43 473.50	177 109.46
Dépenses	Autorisation Budgétaire	329 314.96	53 122.00	382 436.96
	Dépenses Réalisées	14 181.25	51 719.24	65 900.49
Différences entre titres et mandats	Solde des réalisations	119 454.71	- 8 245.74	111 208.97

<i>Résultats antérieurs reportés</i>	<i>Résultats antérieurs reportés</i>	172 904.38	9 416.64	182 321.02
<i>Résultat de clôture</i>	<i>Excédent</i>	292 359.03	1 170.90	293 529.99

DEL-2025-04-03 Budget Commune : Compte Financier Unique 2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et le Maire ayant quitté la salle, vote le Compte Financier Unique 2024 du BUDGET DE LA COMMUNE présenté ci-dessous.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024

		Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
Recettes	Prévision Budgétaire	1 131 907.47	1 216 271.46	2 348 178.93
	Recettes réalisées	294 059.70	1 340 766.39	1 634 826.09
	Reste à réaliser	117 164.64	0	117 164.64
Dépenses	Autorisation Budgétaire	1 166 694.46	1 216 271.46	2 382 965.92
	Dépenses réalisées	398 812.45	1 099 432.32	1 498 244.77
	Reste à réaliser	128 354.30	0	128 354.30
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations	- 104 752.75	241 334.07	136 581.32
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	34 786.99	0	34 786.99
Solde (Investissement) ou Résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit	- 69 965.76	241 334.07	171 368.31
Différence entre les restes à réaliser	Reste à réaliser	- 11 189.66	0	- 11 189.66
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	-81 155.42	241 334.07	160 178.65

DEL-2025-04-04 Affectation des résultats 2024 au Budget de la Commune

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote l'affectation des résultats présentée ci-dessous.

Besoin ou Excédent de Financement (Investissement)		
Déficit de clôture de la Commune	-69 965,76	465 749,46
Excédent de clôture de l'Assainissement	243 356,13	
Excédent de clôture de l'Eau	292 359,09	
Restes à réaliser recettes	117 164,64	
Restes à réaliser dépenses	128 354,30	
Excédent de Financement	454 559,80	
Affectation du Résultat de Fonctionnement		
Excédent de clôture de la Commune	241 334,07	250 632,67
Excédent de clôture de l'Assainissement	8 127,70	
Excédent de clôture de l'Eau	1 170,90	
Affectation en réserves (compte 1068)		
Report à nouveau en fonctionnement (R002)	250 632,67	

DEL-2025-04-05 Vote du budget primitif 2025

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte le Budget Primitif 2025 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

Section Fonctionnement : 1 562 890.00 €

Section Investissement : 1 598 232.98€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire à utiliser, pour l'exercice 2025, la fongibilité des crédits possible en M57 avec les taux suivants :

- Section Fonctionnement : 7.5%

- Section Investissement : 7.5%

DEL-2025-04-06 Vote des Taux des Taxes Directes Locales 2025

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de maintenir les taux 2024 comme précisé ci-dessous :

- Taxe Foncier bâti : 36.44%
- Taxe Foncier non bâti : 26.11%
- Taxe d'habitation : 19.82%

DEL-2025-04-07 Subventions aux Associations 2025

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le tableau des subventions 2025 présenté ci-dessous :

ASSOCIATIONS DE MASSAY	2024	Proposition 2025
ABLETTE DE MASSAY	100	100
ATOUPIC	100	100
COMITE DES FÊTES	300	300
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	150	150
JUDO - JKCB VIERZON	200	200
LES PETITES CANAILLES	650	650
MASSAY TENNIS CLUB	400	400
SC MASSAY (hors EDF)	3 000	3 000
MAM Les P'tites Gribouilles	250	250
IMAGES ET CULTURE	500	500
Graines de Bons Arts	300	500
O CHCEUR de Massay	400	200
Le monde Enchanté des Créateurs	Sur projet	500
Massay Entrepren	0	500
Union Cycliste Mehunoise	0	700
TOTAL ASSOCIATIONS MASSAY	6 350	8 050

DEL-2025-04-08 Subvention 2025 à l'Association « Les amis des bibliothèques du cher »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention représentant 0.15€ / Habitant soit la somme de 205.65€ (1371 habitants recensés par Insee en 2025).

DEL-2025-04-09 Procès-Verbaux de mise à disposition des biens et équipements du Service de l'Eau potable à la Communauté de Communes VSB

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise M Le Maire à signer le Procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements du Service de l'Eau potable à La Communauté de Communes VSB

DEL-2025-04-10 Procès-Verbaux de mise à disposition des biens et équipements du Service de l'Assainissement Collectif à la Communauté de Communes VSB

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise M Le Maire à signer le Procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements du Service de l'Assainissement Collectif à La Communauté de Communes VSB

DEL-2025-04-11 Convention de mise en disposition de services entre la Commune de Massay et la CdC VSB

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise M Le Maire à signer la convention de mise à disposition de services entre la Commune de Massay et la Communauté de Communes VSB

DEL-2025-04-12 Plantez le décor

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la participation de la Commune au programme Plantez le décor. Celui-ci consiste en une opération collective destinée à accompagner la plantation de haies, de bosquets ou de vergers pour soutenir notre biodiversité locale, de participer à une gestion durable de notre ressource en eau et de contribuer à la résilience de notre territoire.

DEL-2025-04-13 Etude Cabinet Médical

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise M Le Maire à la réalisation d'une étude pour la mise en place d'un cabinet médical.

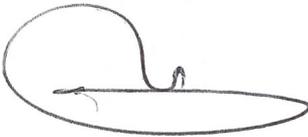
DEL-2025-04-14 Stationnement Rue des Sables

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise M Le Maire à mettre en place une autorisation de stationnement unilatéral côté impair « Rue des Sables ».

DEL-2025-04-15 Extension Prémption Alaphilippe

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise M Le Maire à étendre la préemption à l'ensemble de la propriété de M ALAPHILIPPE Philippe, en cas de difficultés de mise en œuvre de la préemption de la parcelle AK 310.

Jacques PESKINE
Secrétaire,



Dominique LEVEQUE



Commune de MASSAY

Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 04 Avril 2025 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31 Mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31 Mars 2025

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusés ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M LEVEQUE Dominique, M BEGIN Rémi à M PESKINE Jacques, M CIDALE Jean-Charles à M BITAUD Nicolas, M METIVIER Joël à M CHIPAUX Louis

A été nommé secrétaire : M PESKINE Jacques

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	13
Votes Pour :	13
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DEL-2025-04-01 : BUDGET ASSAINISSEMENT : Compte Financier Unique 2024

Monsieur Le Maire,

Vu le code général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le courrier en date du 14 Juin 2024 à la trésorerie de Vierzon portant sur le passage des comptes en format CFU au 01 janvier 2025 pour l'exercice budgétaire 2024 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Budget Assainissement ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024

		<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Total Cumulé</u>
Recettes	<i>Prévision budgétaire</i>	106 715.11	91 439.63	198 154.74
	<i>Recettes Réalisées</i>	102 796.80	88 933.27	191 730.07
Dépenses	<i>Autorisation Budgétaire</i>	286 333.31	92 000.00	378 333.31
	<i>Dépenses Réalisées</i>	39 058.87	81 365.94	120 424.81
Différences entre titres et mandats	<i>Solde des réalisations</i>	63 737.93	7 567.33	71 305.26
Résultats antérieurs reportés	<i>Résultats antérieurs reportés</i>	179 618.20	560.37	180 178.57
Résultat de clôture	<i>Excédent</i>	243 356.13	8 127.70	251 483.83

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget Assainissement,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Monsieur Le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de M PESKINE Jacques pour le vote du Compte Financier Unique ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors de la présence de Monsieur Le Maire

- **Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget Assainissement**
- **Donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme en Mairie le 08/04/2025

Le Maire

Dominique LEVEQUE



Secrétaire de séance

Jacques PESKINE

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'JP', enclosed within a large, hand-drawn oval.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 08/04/2025 et affichage du 08/04/2025

Publicité des actes de la Commune par voie d'affichage le 08/04/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250404-DEL-2025-04-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025

Commune de MASSAY

Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 04 Avril 2025 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31 Mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31 Mars 2025

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusés ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M LEVEQUE Dominique, M BEGIN Rémi à M PESKINE Jacques, M CIDALE Jean-Charles à M BITAUD Nicolas, M METIVIER Joël à M CHIPAUX Louis

A été nommé secrétaire : M PESKINE Jacques

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	13
Votes Pour :	13
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DEL-2025-04-02 : BUDGET EAU : Compte Financier Unique 2024

Monsieur Le Maire,

Vu le code général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le courrier en date du 14 Juin 2024 à la trésorerie de Vierzon portant sur le passage des comptes en format CFU au 01 janvier 2025 pour l'exercice budgétaire 2024 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Budget Eau ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024

		<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Total Cumulé</u>
Recettes	<i>Prévision budgétaire</i>	156 410.58	43 705.36	200 115.94
	<i>Recettes Réalisées</i>	133 635.96	43 473.50	177 109.46
Dépenses	<i>Autorisation Budgétaire</i>	329 314.96	53 122.00	382 436.96
	<i>Dépenses Réalisées</i>	14 181.25	51 719.24	65 900.49
Différences entre titres et mandats	<i>Solde des réalisations</i>	119 454.71	- 8 245.74	111 208.97
Résultats antérieurs reportés	<i>Résultats antérieurs reportés</i>	172 904.38	9 416.64	182 321.02
Résultat de clôture	<i>Excédent</i>	292 359.03	1 170.90	293 529.99

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget Eau,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Monsieur Le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de M PESKINE Jacques pour le vote du Compte Financier Unique ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors de la présence de Monsieur Le Maire

- Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget Eau
- Donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

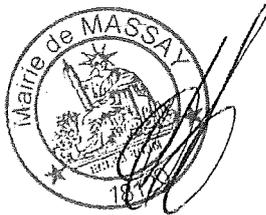
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme en Mairie le 08/04/2025

Le Maire

Dominique LEVEQUE



Secrétaire de séance

Jacques PESKINE

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 08/04/2025 et affichage du 08/04/2025

Publicité des actes de la Commune par voie d'affichage le 08/04/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250404-DEL-2025-04-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025

Commune de MASSAY

Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 04 Avril 2025 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31 Mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31 Mars 2025

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusés ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M LEVEQUE Dominique, M BEGIN Rémi à M PESKINE Jacques, M CIDALE Jean-Charles à M BITAUD Nicolas, M METIVIER Joël à M CHIPAUX Louis

A été nommé secrétaire : M PESKINE Jacques

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	13
Votes Pour :	13
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DEL-2025-04-03 : BUDGET COMMUNE : Compte Financier Unique 2024

Monsieur Le Maire,

Vu le code général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le courrier en date du 14 Juin 2024 à la trésorerie de Vierzon portant sur le passage des comptes en format CFU au 01 janvier 2025 pour l'exercice budgétaire 2024 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Budget de la Commune ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024

		Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
Recettes	Prévision Budgétaire	1 131 907.47	1 216 271.46	2 348 178.93
	Recettes réalisées	294 059.70	1 340 766.39	1 634 826.09
	Reste à réaliser	117 164.64	0	117 164.64
Dépenses	Autorisation Budgétaire	1 166 694.46	1 216 271.46	2 382 965.92
	Dépenses réalisées	398 812.45	1 099 432.32	1 498 244.77
	Reste à réaliser	128 354.30	0	128 354.30
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations	- 104 752.75	241 334.07	136 581.32
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	34 786.99	0	34 786.99
Solde (Investissement) ou Résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit	- 69 965.76	241 334.07	171 368.31
Différence entre les restes à réaliser	Reste à réaliser	- 11 189.66	0	- 11 189.66
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	-81 155.42	241 334.07	160 178.65

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget de la Commune,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Monsieur Le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de M PESKINE Jacques pour le vote du Compte Financier Unique ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors de la présence de Monsieur Le Maire

- Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget de la Commune
- Donne pouvoir à M Le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme en Mairie le 08/04/2025

Le Maire

Dominique LEVEQUE



Secrétaire de séance

Jacques PESKINE

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 08/04/2025 et affichage du 08/04/2025

Publicité des actes de la Commune par voie d'affichage le 08/04/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250404-DEL-2025-04-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025

Commune de MASSAY

Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 04 Avril 2025 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31 Mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31 Mars 2025

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusés ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M LEVEQUE Dominique, M BEGIN Rémi à M PESKINE Jacques, M CIDALE Jean-Charles à M BITAUD Nicolas, M METIVIER Joël à M CHIPAUX Louis

A été nommé secrétaire : M PESKINE Jacques

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DEL-2025-04-04 : Affectation des résultats 2024 au Budget de La Commune

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'adoption du Compte Financier Unique 2024 du Budget de la Commune, de l'Assainissement et de l'Eau

Vu les délibérations prises le 06/12/2024 concernant la dissolution des budgets Assainissement et Eau (transfert de compétences) indiquant que les résultats seront repris par le budget principal de la Commune

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

Besoin ou Excédent de Financement (Investissement)		
Déficit de clôture de la Commune	-69 965,76	465 749,46
Excédent de clôture de l'Assainissement	243 356,13	
Excédent de clôture de l'Eau	292 359,09	
Restes à réaliser recettes	117 164,64	250 632,67
Restes à réaliser dépenses	128 354,30	
Excédent de Financement	454 559,80	
Affectation du Résultat de Fonctionnement		
Excédent de clôture de la Commune	241 334,07	250 632,67
Excédent de clôture de l'Assainissement	8 127,70	
Excédent de clôture de l'Eau	1 170,90	
Affectation en réserves (compte 1068)		
Report à nouveau en fonctionnement (R002)	250 632,67	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Vote l'affectation des résultats présentée ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme en Mairie le 08/04/2025

Le Maire

Dominique LEVEQUE

Secrétaire de séance

Jacques PESKINE



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JPESKINE', written over a faint horizontal line.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 08/04/2025 et affichage du 08/04/2025
Publicité des actes de la Commune par voie d'affichage le 08/04/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250404-DEL-2025-04-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025

Commune de MASSAY

Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 04 Avril 2025 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31 Mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31 Mars 2025

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusés ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M LEVEQUE Dominique, M BEGIN Rémi à M PESKINE Jacques, M CIDALE Jean-Charles à M BITAUD Nicolas, M METIVIER Joël à M CHIPAUX Louis

A été nommé secrétaire : M PESKINE Jacques

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DEL-2025-04-05 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de 2025 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

Section Fonctionnement : 1 562 890.00 €

Section Investissement : 1 598 232.98€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Adopte le Budget Primitif 2025**
- **Autorise Monsieur Le Maire à utiliser, pour l'exercice 2025, la fongibilité des crédits possible en M57 avec les taux suivants :**
 - Section Fonctionnement : 7.5%
 - Section Investissement : 7.5%

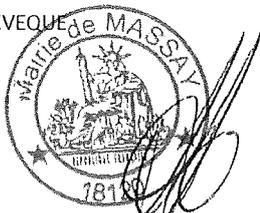
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250404-DEL-2025-04-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme en Mairie le 08/04/2025
Le Maire
Dominique LEVEQUE



Secrétaire de séance
Jacques PESKINE



Commune de MASSAY

Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 04 Avril 2025 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31 Mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31 Mars 2025

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusés ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M LEVEQUE Dominique, M BEGIN Rémi à M PESKINE Jacques, M CIDALE Jean-Charles à M BITAUD Nicolas, M METIVIER Joël à M CHIPAUX Louis

A été nommé secrétaire : M PESKINE Jacques

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DEL-2025-04-06 : VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Vu le code général des Collectivités locales

Vu les articles 1636 sexies et 1639 A du code général des impôts,

Monsieur Le Maire rappelle que les taux 2025 n'augmenteront pas.

- *Taxe Foncier bâti : 36.44%*
- *Taxe Foncier non bâti : 26.11%*
- *Taxe d'habitation : 19.82%*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Approuve** la décision du Maire
- **Charge M Le Maire de notifier** cette décision aux services préfectoraux et **de transmettre** via la plateforme « démarches simplifiées », l'état 1259 dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre de contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme en Mairie le 08/04/2025

Le Maire

Dominique LEVEQUE



Secrétaire de séance
Jacques PESKINE



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 08/04/2025 et affichage du 08/04/2025
Publicité des actes de la Commune par voie d'affichage le 08/04/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250404-DEL-2025-04-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025

Commune de MASSAY

Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 04 Avril 2025 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31 Mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31 Mars 2025

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusés ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M LEVEQUE Dominique, M BEGIN Rémi à M PESKINE Jacques, M CIDALE Jean-Charles à M BITAUD Nicolas, M METIVIER Joël à M CHIPAUX Louis

A été nommé secrétaire : M PESKINE Jacques

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DEL-2025-04-07 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur les subventions à attribuer aux associations pour l'année 2025 et propose le tableau suivant :

ASSOCIATIONS DE MASSAY	2024	Proposition 2025
ABLETTE DE MASSAY	100	100
ATOUPIC	100	100
COMITE DES FÊTES	300	300
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	150	150
JUDO - JKCB VIERZON	200	200
LES PETITES CANAILLES	650	650
MASSAY TENNIS CLUB	400	400
SC MASSAY (hors EDF)	3 000	3 000
MAM Les P'tites Gribouilles	250	250
IMAGES ET CULTURE	500	500
Graines de Bons Arts	300	500
O CHŒUR de Massay	400	200
Le monde Enchanté des Créateurs	Sur projet	500

Massay Entrepren	0	500
Union Cycliste Mehunoise	0	700
TOTAL ASSOCIATIONS MASSAY	6 350	8 050

M Le Maire informe le conseil Municipal que le Vote de M METIVIER Joël ne sera pas pris en compte du fait qu'il fait parti du Club de football de Massay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le tableau des subventions 2025 ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme en Mairie le 08/04/2025

Le Maire

Dominique LEVEQUE



Secrétaire de séance

Jacques PESKINE

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 08/04/2025 et affichage du 08/04/2025

Publicité des actes de la Commune par voie d'affichage le 08/04/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250404-DEL-2025-04-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025

Commune de MASSAY

Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 04 Avril 2025 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31 Mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31 Mars 2025

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusés ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M LEVEQUE Dominique, M BEGIN Rémi à M PESKINE Jacques, M CIDALE Jean-Charles à M BITAUD Nicolas, M METIVIER Joël à M CHIPAUX Louis

A été nommé secrétaire : M PESKINE Jacques

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DEL-2025-04-08 : SUBVENTION 2025 à l'Association « Les Amis des Bibliothèques du cher »

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il convient de délibérer comme l'an passé pour soutenir l'Association des Amis de la Bibliothèque du Cher et de leur attribuer une subvention représentant 0.15€ / Habitant soit la somme de 205.65€ (1371 habitants recensés par Insee en 2025).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer la subvention ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme en Mairie le 08/04/2025
Le Maire
Dominique LEVEQUE



Secrétaire de séance
Jacques PESKINE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250404-DEL-2025-04-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025

Commune de MASSAY

Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 04 Avril 2025 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31 Mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31 Mars 2025

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusés ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M LEVEQUE Dominique, M BEGIN Rémi à M PESKINE Jacques, M CIDALE Jean-Charles à M BITAUD Nicolas, M METIVIER Joël à M CHIPAUX Louis

A été nommé secrétaire : M PESKINE Jacques

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250404-DEL-2025-04-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025

DEL-2025-04-09 : Procès-Verbal de mise à disposition des biens et équipements du Service de l'Eau potable à La Communauté de Communes VSB

Vu la délibération n°25/088 de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry en date du 27 Mars 2025 portant sur les procès-verbaux de mise à disposition des biens et équipements des Services de l'eau potable et assainissement collectif à la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry.

Vu la délibération n°24/131 de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry en date du 25 septembre 2024 portant transfert des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées à, compter du 1^{er} janvier 2025

Vu la délibération n°2024-09-01 de la commune de Massay en date du 27 Septembre 2024 portant transfert des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées à, compter du 1^{er} janvier 2025 à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes de Villages de la Forêt avec extension à la commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n° 2020-1620 du 22 décembre 2020, n°2022-0323 du 30 mars 2022, n° 2024-1925 du 03 décembre 2024,

Considérant les dispositions des articles L 1321-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales qui stipule que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence. La mise à disposition doit être constatée par procès-verbal contradictoirement et précisant notamment la consistance, la situation juridique, l'état des biens.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M Le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements pour le service de l'eau potable à la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry.

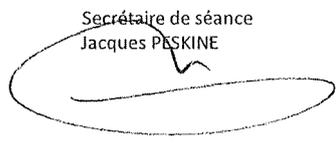
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M Le Maire à signer le procès-verbal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme en Mairie le 08/04/2025

Le Maire
Dominique LEVEQUE



Secrétaire de séance
Jacques PESKINE



Commune de MASSAY

Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 04 Avril 2025 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31 Mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31 Mars 2025

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusés ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M LEVEQUE Dominique, M BEGIN Rémi à M PESKINE Jacques, M CIDALE Jean-Charles à M BITAUD Nicolas, M METIVIER Joël à M CHIPAUX Louis

A été nommé secrétaire : M PESKINE Jacques

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250404-DEL-2025-04-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025

DEL-2025-04-10 : Procès-Verbal de mise à disposition des biens et équipements du Service de l'Assainissement Collectif à La Communauté de Communes VSB

Vu la délibération n°25/088 de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry en date du 27 Mars 2025 portant sur les procès-verbaux de mise à disposition des biens et équipements des Services de l'Eau potable et de l'Assainissement Collectif à la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry.

Vu la délibération n°24/131 de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry en date du 25 septembre 2024 portant transfert des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées à, compter du 1^{er} janvier 2025

Vu la délibération n°2024-09-01 de la commune de Massay en date du 27 Septembre 2024 portant transfert des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées à, compter du 1^{er} janvier 2025 à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes de Villages de la Forêt avec extension à la commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n° 2020-1620 du 22 décembre 2020, n°2022-0323 du 30 mars 2022, n° 2024-1925 du 03 décembre 2024,

Considérant les dispositions des articles L 1321-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales qui stipule que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence. La mise à disposition doit être constatée par procès-verbal contradictoirement et précisant notamment la consistance, la situation juridique, l'état des biens.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M Le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements pour le service de l'Assainissement Collectif à la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M Le Maire à signer le procès-verbal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

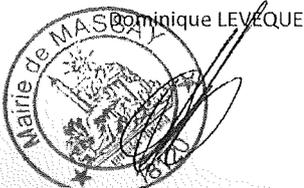
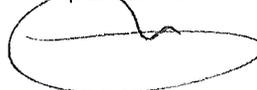
Pour copie conforme en Mairie le 08/04/2025

Le Maire

Dominique LEVEQUE

Secrétaire de séance

Jacques PESKINE



Commune de MASSAY

Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 04 Avril 2025 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31 Mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31 Mars 2025

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusés ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M LEVEQUE Dominique, M BEGIN Rémi à M PESKINE Jacques, M CIDALE Jean-Charles à M BITAUD Nicolas, M METIVIER Joël à M CHIPAUX Louis

A été nommé secrétaire : M PESKINE Jacques

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250404-DEL-2025-04-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025

DEL-2025-04-11 : Convention de mise à disposition de services entre la Commune de Massay et la Communauté de Communes VSB

Monsieur Le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il convient de délibérer et de valider la Convention de mise à disposition de services 2025 entre la Commune de Massay et la Communauté de Commune Vierzon Sologne Berry, comme chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M Le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme en Mairie le 08/04/2025

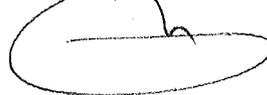
Le Maire.

Dominique LEVEQUE



Secrétaire de séance

Jacques PESKINE



Commune de MASSAY

Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 04 Avril 2025 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31 Mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31 Mars 2025

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusés ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M LEVEQUE Dominique, M BEGIN Rémi à M PESKINE Jacques, M CIDALE Jean-Charles à M BITAUD Nicolas, M METIVIER Joël à M CHIPAUX Louis

A été nommé secrétaire : M PESKINE Jacques

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DEL-2025-04-12 : PLANTEZ LE DECOR

Monsieur Le Maire informe les Conseillers Municipaux que la Commune de Massay participe au programme Plantez le décor. Celui-ci consiste en une opération collective destinée à accompagner la plantation de haies, de bosquets ou de vergers pour soutenir notre biodiversité locale, de participer à une gestion durable de notre ressource en eau et de contribuer à la résilience de notre territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Approuve la décision de M Le Maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250404-DEL-2025-04-12-DE

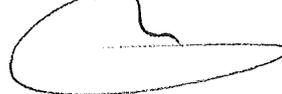
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme en Mairie le 08/04/2025
Le Maire
Dominique LEVEQUE



Secrétaire de séance
Jacques PESKINE



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JPESKINE'.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 08/04/2025 et affichage du 08/04/2025
Publicité des actes de la Commune par voie d'affichage le 08/04/2025

Commune de MASSAY

Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 04 Avril 2025 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31 Mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31 Mars 2025

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusés ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M LEVEQUE Dominique, M BEGIN Rémi à M PESKINE Jacques, M CIDALE Jean-Charles à M BITAUD Nicolas, M METIVIER Joël à M CHIPAUX Louis

A été nommé secrétaire : M PESKINE Jacques

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	12
Votes Contre :	0
Abstention :	3

DEL-2025-04-13 : ETUDE CABINET MEDICAL

Monsieur Le Maire informe les Conseillers Municipaux que la Commune de Massay va réaliser une étude pour la mise en place d'un cabinet médical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M Le Maire à réaliser une étude pour la mise en place d'un cabinet médical.

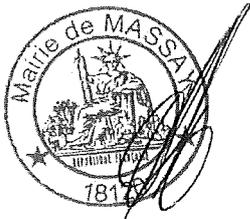
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250404-DEL-2025-04-13-DE

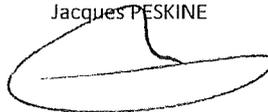
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme en Mairie le 08/04/2025
Le Maire:
Dominique LEVEQUE



Secrétaire de séance
Jacques PESKINE



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 08/04/2025 et affichage du 08/04/2025
Publicité des actes de la Commune par voie d'affichage le 08/04/2025

Commune de MASSAY

Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 04 Avril 2025 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31 Mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31 Mars 2025

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusés ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M LEVEQUE Dominique, M BEGIN Rémi à M PESKINE Jacques, M CIDALE Jean-Charles à M BITAUD Nicolas, M METIVIER Joël à M CHIPAUX Louis

A été nommé secrétaire : M PESKINE Jacques

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	11
Votes Contre :	0
Abstention :	4

DEL-2025-04-14 : STATIONNEMENT RUE DES SABLES

Monsieur Le Maire informe les Conseillers Municipaux que la Commune de Massay va mettre en place une autorisation de stationnement unilatéral côté impair « Rue des Sables ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M Le Maire à mettre en place une autorisation de stationnement unilatéral côté impair « Rue des Sables ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250404-DEL-2025-04-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme en Mairie le 08/04/2025

Le Maire

Dominique LEVEQUE



Secrétaire de séance

Jacques PESKINE



Signature of Jacques Peskine, Secrétaire de séance.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 08/04/2025 et affichage du 08/04/2025

Publicité des actes de la Commune par voie d'affichage le 08/04/2025

Commune de MASSAY

Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 04 Avril 2025 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31 Mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31 Mars 2025

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusés ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M LEVEQUE Dominique, M BEGIN Rémi à M PESKINE Jacques, M CIDALE Jean-Charles à M BITAUD Nicolas, M METIVIER Joël à M CHIPAUX Louis

A été nommé secrétaire : M PESKINE Jacques

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DEL-2025-04-15 : EXTENSION PREEMPTION ALAPHILIPPE

Monsieur Le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'en cas de difficulté de mise en œuvre de la préemption de la parcelle AK 310, à étendre la préemption à l'ensemble de la propriété M ALAPHILIPPE Philippe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M Le Maire à étendre la préemption à l'ensemble de la propriété de M ALAPHILIPPE Philippe, en cas de difficultés de mise en œuvre de la préemption de la parcelle AK 310.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250404-DEL-2025-04-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme en Mairie le 08/04/2025
Le Maire
Dominique LEVEQUE



Secrétaire de séance
Jacques PESKINE



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 08/04/2025 et affichage du 08/04/2025
Publicité des actes de la Commune par voie d'affichage le 08/04/2025